



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 194-2022
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.312

Déposée le : 12.09.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Heyer (Perrefitte, PLR) (porte-parole)
Jeanneret (St-Imier, PLR)
Pauli (Nidau, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des finances
Classification : -

Droit des marchés publics et prise en compte de la formation des apprenties et apprentis lors d'appels d'offres

Les petites et moyennes entreprises de notre canton, soucieuses de leur avenir, mettent un point d'honneur à investir dans la formation. Leurs meilleures apprenties et meilleurs apprentis participent aux SwissSkills. Le secteur du génie civil forme 10 % des apprenties et apprentis de notre pays, toutes branches confondues. Proportionnellement à leur taille, les entreprises travaillant à l'échelle uniquement locale ont souvent un grand nombre d'apprenties et apprentis.

Lors d'appels d'offres selon le droit des marchés publics, le critère de la formation n'est non seulement pas assez mis en exergue, mais il est même parfois confondu avec d'autres critères, tels que l'emploi de gens en fin de droit, une réalité plus présente en ville qu'à la campagne.

Nous estimons que le canton de Berne, qui accueille et soutient l'organisation des SwissSkills, a un rôle à jouer dans la promotion de la formation des apprenties et apprentis, et peut faire la différence en mettant ce critère davantage en avant lors des appels d'offres dont il a la charge.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le canton de Berne tient-il compte de critères de pondération liés spécifiquement à la formation des apprenties et apprentis lors d'appels d'offres dont il a la responsabilité ?
2. Si non, est-il envisagé de sensibiliser les différents offices cantonaux et le personnel cantonal compétent à ce sujet ?

Destinataire
– Grand Conseil